

Réunion du Conseil Municipal du vendredi 22 janvier 2021

Absentes : Mesdames BRUN, JAN et BEDON

1 – Adoption du rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif 2019

M. Le Maire présente ce rapport à son Conseil qui l'approuve.

2 – Reconduction de la convention de services avec le Centre de Gestion

La commune a déjà signé une convention de services dont l'adhésion est gratuite et qui consiste à faire appel au Centre de Gestion pour nous aider dans le recrutement d'un agent (ex : organisation d'un entretien d'embauche ...) ou le remplacement d'un agent (ex : remplacement de la secrétaire de mairie pour un congé maternité ou autre...) Le Conseil valide la reconduction de cette convention.

3 – Recrutement en CDD de M. RICHARD Pierre pour 2021

M. Le Maire demande au conseil, cette année, de recruter M. RICHARD Pierre dès le 1^{er} février 2021 et jusqu'au 30 novembre 2021, à temps partiel, soit 20 heures/ semaine. Le Conseil valide.

4 – Régularisation avec la société Noalis

Nous nous sommes aperçus que les terrains côté entrée de chaque logement du Lotissement des Marronniers, appartenant à la société Noalis (ex. Logélia) étaient communaux. M. Le Maire propose de laisser ces petites parcelles à l'euro symbolique à Noalis. En contrepartie, la société Noalis s'engage à prendre à sa charge les frais de géomètre et de notaire. Le Conseil valide.

5 – Intervention de la commission « Transition écologique »

- Suite à la demande de plusieurs habitants, création de potagers sur une parcelle communale à Châtain-Besson.
- Visite de terrains agricoles à vendre susceptibles d'être intéressants pour installer un maraîcher bio.

6 – Dissolution de l'Association « La Boule d'Ecuras »

L'Association de pétanque « La Boule d'Ecuras » a mis un terme à son activité. Elle désire reverser la somme qui lui reste sur son compte à la Commune d'Ecuras. Cette somme est d'environ 617,89 €. Le Conseil valide.

7 – Questions diverses

a) Prolongation de la gratuité des loyers commerciaux pour M. CHAMAND Dimitri (Restaurant L'Orchidée)

Par rapport à la non-ouverture des bars-restaurants, M. Le Maire propose au Conseil de prolonger la gratuité du loyer professionnel pour une durée de 6 mois, soit du 1^{er} /01/2021 au 30/06/2021. Le Conseil valide.

b) Campagne de vaccination

Pour le déplacement au centre de vaccination de La Rochefoucauld, les patients peuvent se rapprocher de leur médecin traitant pour éventuellement une prescription de VSL.

Pour les patients ne pouvant sortir de leur domicile (alités, handicaps très lourds ...) : la vaccination se fera lorsqu'il y aura des solutions vaccinales plus adaptées.

LE MAIRE
Denis DONNARY

